

REPUBLIQUE TOGOLAISE

*Travail-Liberté-Patrie*



*Transparence – Equité - Développement*

**AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS**

-----

**CONSEIL DE REGULATION**

-----

**DIRECTION GENERALE**

-----

**DIRECTION DES STATISTIQUES ET DE LA DOCUMENTATION**

**Les statistiques sur les recours et  
décisions de l'année 2014**

## Statistiques des recours exercés devant le CRD et des décisions rendues par cet organe au cours de l'année 2014

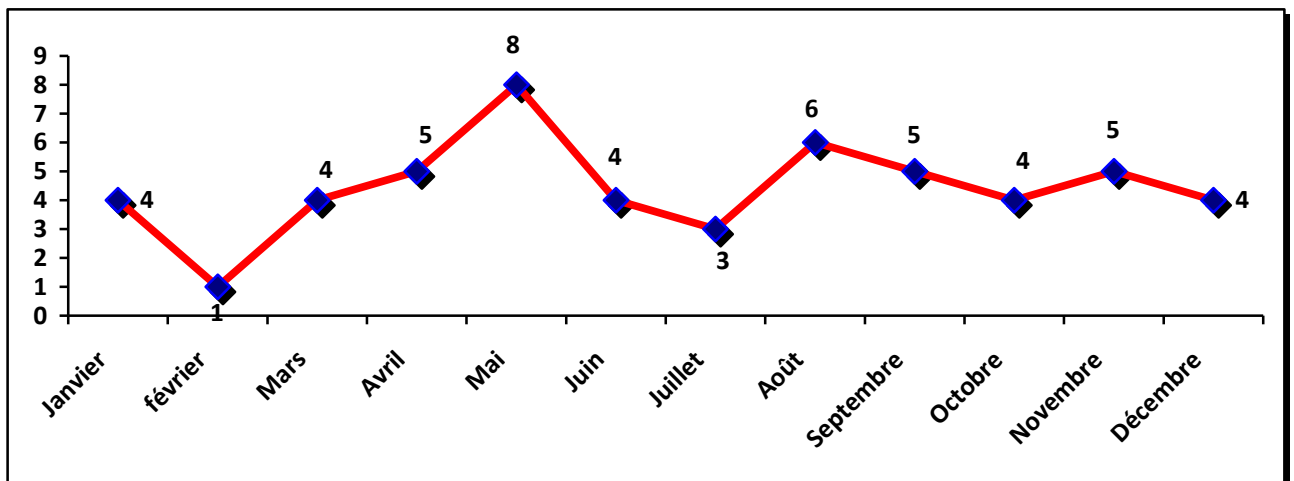
### 1-Recours exercés devant le CRD au cours de l'année 2014

Au total cinquante-trois (53) recours ont été enregistrés au secrétariat du Comité de règlement des différends (CRD) au cours de l'année 2014. Sur les 53 recours 50 ont déjà été traités. Les 3 autres recours sont en phase d'instruction.

#### 1.1-Evolution du nombre de recours en 2014

Le graphique 1 ci-dessous présente l'évolution du nombre de ces recours par mois enregistrés au secrétariat du CRD au cours de l'année 2014. De façon globale, Il ressort de la lecture de ce graphique que le deuxième trimestre de l'année est la période au cours de laquelle il y a eu plus de recours (17 recours) contre 9 au premier trimestre, 14 au troisième et 13 au quatrième trimestre.

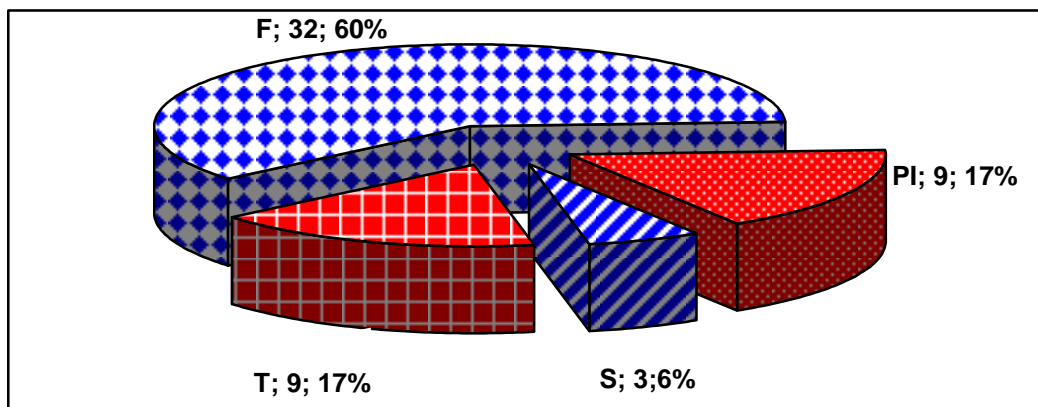
Graphique 1 : Evolution du nombre de recours enregistrés au cours de l'année 2014



#### 1.2-Répartition du nombre de recours selon le type de marché

La répartition des recours enregistrés par rapport au type de marché, montre que 32 recours, soit 60% des recours enregistrés, ont porté sur les marchés de fournitures et services connexes.

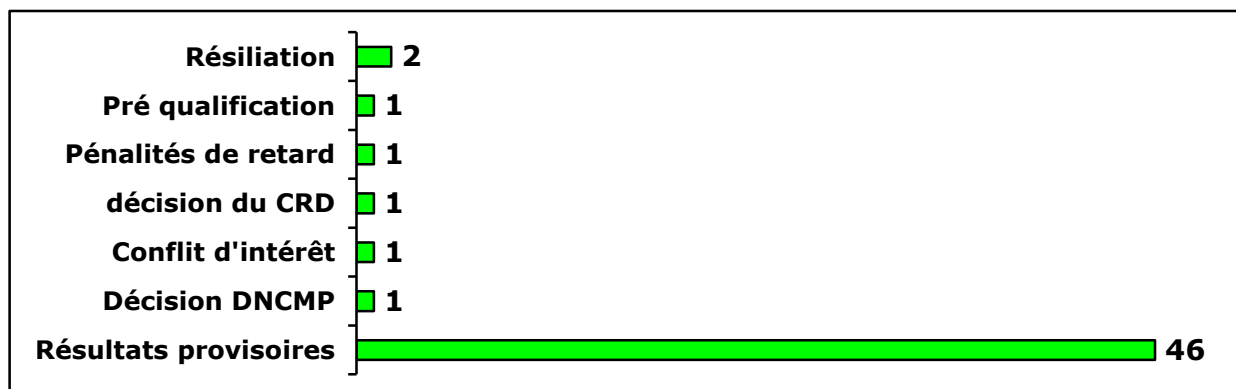
Graphique 2: Répartition des recours selon le type de marché



### 1.3-Objets des recours

Le graphique 3 ci-dessous indique que la majorité des recours enregistrés (46 recours sur 53) ont porté sur les résultats de l'évaluation.

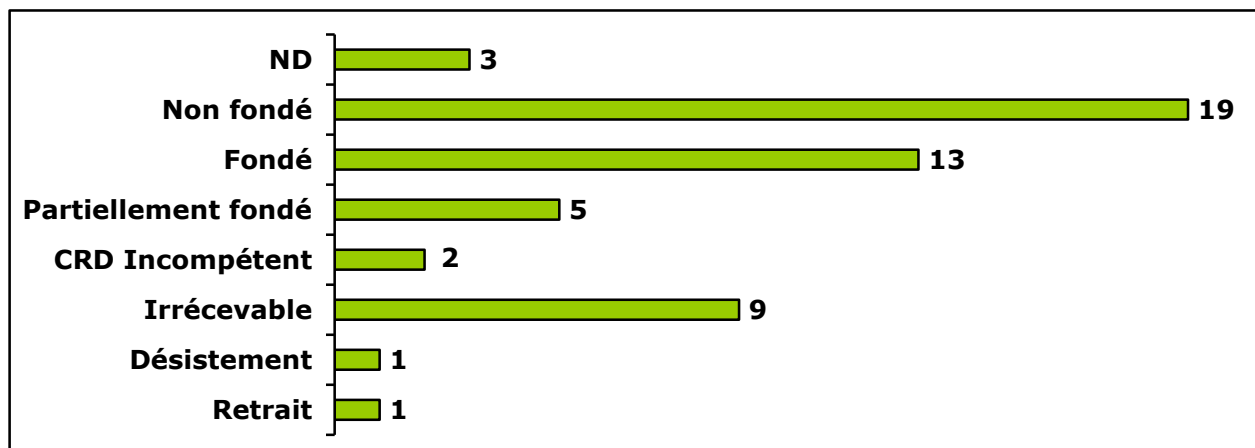
Graphique 3: Répartition des recours selon l'objet attaqué



### 1.4- Appréciation de fond sur les recours

L'analyse des décisions rendues par le CRD, tel que l'indique le graphique 4 ci-après, révèle que 19 recours sur les 50 traités, soit une proportion de 38%, ont été déclarés comme non fondés contre 18 fondés (13 fondés et 5 partiellement fondés), soit 36% des recours traités. Il est à noter que 9 recours ont été déclarés irrecevables pour des raisons liées à l'expiration du délai et à la qualité de l'auteur de la saisine.

Graphique 4: Répartition des recours selon l'appréciation de fond sur le recours



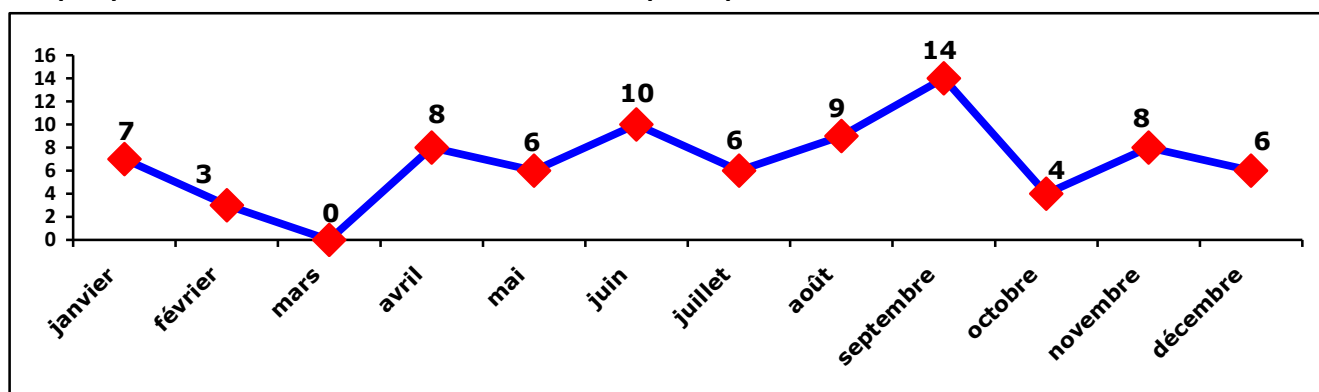
## 2-Décisions rendues par le CRD en 2013

Au total 81 décisions ont été rendues par le CRD au cours de l'année 2014 dont 32 décisions de suspension et 49 décisions au fond. L'analyse des dates de prise de ces décisions indique que les membres du CRD se sont réunis 45 fois au cours de l'année 2014 dont 44 fois en formation litige et une fois en formation disciplinaire. Il est à noter également que trois entreprises ont été exclues de toutes procédures de passation des marchés pour une durée de 5 ans.

### 2.1-Evolution du nombre de décisions rendues en 2014

Selon le graphique 5 ci-après le troisième trimestre de l'année 2014 a été la période où le CRD a rendu plus de décisions (29). La lecture du même graphique montre qu'aucune décision n'a été rendue au cours du mois de mars.

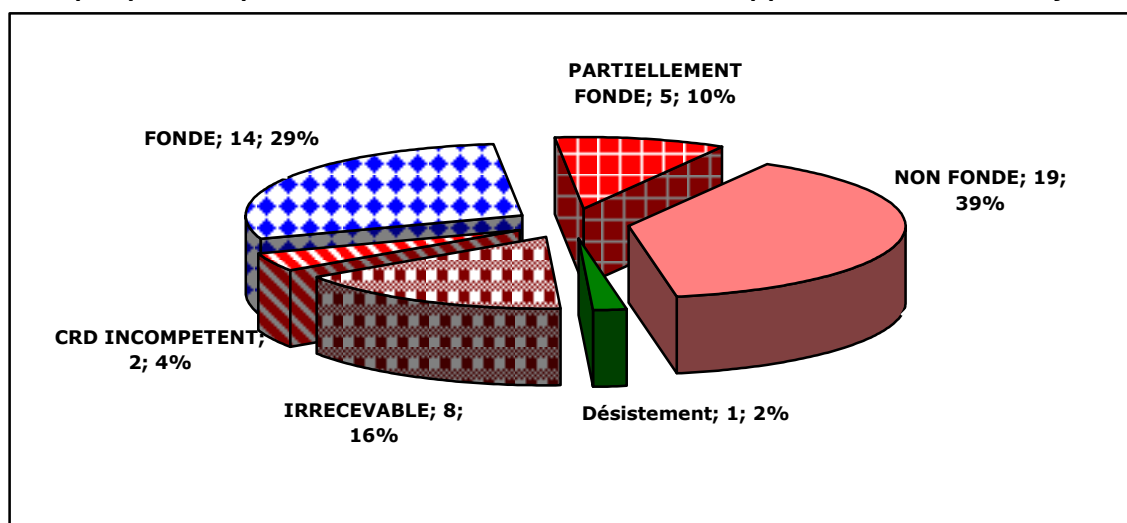
Graphique 5 : Evolution du nombre de décisions prises par le CRD au cours de l'année 2013



### 2.2-Situation des décisions rendues au fond par rapport à l'appréciation du recours y afférent

Sur un total de 49 décisions au fond rendues par le CRD, 39% sont non fondées contre 39 % (29% fondées et 10% partiellement fondées) fondées.

Graphique 6: Répartition des décisions de fond selon l'appréciation du recours y afférent



## 2.2-Situation des décisions rendues au fond par rapport à la décision prise

La poursuite de la procédure est la décision prise par le CRD dans la plupart des cas. En effet, sur les 49 décisions rendues au fond, le CRD a ordonné 30 fois la poursuite de la procédure, soit une proportion de 61%. On note aussi que le CRD a demandé la reprise de l'évaluation par 10 décisions sur les 49 rendues au fond.

Graphique 7: Répartition des décisions de fond selon l'orientation de la décision

